

FONDS AMGEN FRANCE POUR LA SCIENCE ET L'HUMAIN

Comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2020



Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 (Bilan)

Sommaire

1	<i>Comptes annuels</i>	3
1.1	Bilan Actif	4
1.2	Bilan Passif	5
1.3	Compte de résultat	6
1.4	Annexes	8

Comptes annuels



Actif			Exercice au 31/12/2020			Exercice au 31/12/2019
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
	Immobilisations corporelles	Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst. techniques, mat. out. industriels				
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL				
		Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres				
		TOTAL				
		Total I				
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres				
		TOTAL				
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	2 994 760		2 994 760	2 457 641
		Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾				
		Total II	2 994 760		2 994 760	2 457 641
		Frais d'émission des emprunts III				
		Primes de remboursement des emprunts IV				
		Ecart de conversion Actif V				
		TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	2 994 760		2 994 760	2 457 641
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

Passif		Exercice au 31/12/2020	Exercice au 31/12/2019
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		
	Situation nette (sous-total)		
	Fonds propres consommables	2 660 588	2 351 565
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total I		2 660 588	2 351 565
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total II			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total III			
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71 726	106 075
	Dettes des legs ou donations	262 445	
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
Total IV		334 171	106 075
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		2 994 760	2 457 641
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Période de l'exercice 01/01/2020 31/12/2020
Période de l'exercice précédent 15/12/2018 31/12/2019
Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service		
	<i>dont parrainage</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	690 976	248 434
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I		690 976	248 434
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	206 209	248 434
	Aides financières	484 515	
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires et traitements		
	Charges sociales		
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II		690 724	248 434
1. Résultat d'exploitation (I-II)		252	

Période de l'exercice 01/01/2020 31/12/2020
Période de l'exercice précédent 15/12/2018 31/12/2019
Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III			
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change	252	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		252	
2. Résultat financier (III-IV)		-252	
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)			
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V		
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII			
Total des produits (I + III + V)		690 976	248 434
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		690 976	248 434
EXCÉDENT OU DÉFICIT			
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total			

I. Notes annexes aux comptes

Désignation de la société :

Raison sociale : FONDS AMGEN FRANCE POUR LA SCIENCE ET L'HUMAIN

Fonds de dotation

Adresse : 18-20 Quai du Point du Jour - 92650 Boulogne Billancourt Cedex

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2020, dont le total est de 2 994 760 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le résultat est de 0 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. OBJET DE L'ASSOCIATION

Le fonds de dotation a pour objet le développement et le financement de la recherche médicale en France.

Afin de réaliser son objet, le fonds peut notamment poursuivre les moyens d'action suivants :

- En soutenant financièrement la réalisation de travaux de recherches scientifiques dans le domaine de la santé par des organismes de recherche ;
- En distribuant des bourses de recherche dans le cadre de projets innovants, ou en attribuant des prix au travers d'institutions à des étudiants, des chercheurs, des doctorants ou post doctorants pour encourager la recherche au travers de projets innovants ;
- En contribuant à l'enseignement médical et à la santé publique ;
- En organisant des formations, rencontres, colloques, séminaires, conférences ou tout autre moyen approprié à la diffusion des savoirs médicaux ;
- En publiant toute analyse, ouvrage, thèse, nomenclature ou tout autre support scientifique dédiés au domaine de la recherche médicale ;
- En soutenant toute initiative ou projet en lien avec l'objet du Fonds dans les domaines de la santé, du social, de l'éducatif ou de l'enseignement supérieur ;
- En gérant des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable ;
- En poursuivant une démarche philanthropique par tous moyens auprès de tous partenaires pour recueillir les fonds nécessaires à la mise en œuvre des actions entrant dans l'objet social ;
- En accomplissant tout acte nécessaire à son fonctionnement en entreprenant toutes opérations connexes ou accessoires à l'objet social ou susceptible d'en faciliter, directement ou indirectement, la réalisation.
- En finançant tout personne morale à but non lucratif dont l'action se rattache à son objet social pour l'accomplissement d'œuvres et missions d'intérêt général.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règles générales

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Ils respectent en particulier les dispositions du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable

La première application en 2020 du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif constitue un changement de méthode comptable. Néanmoins, les impacts de ce changement de méthode comptable ne se limitent qu'à la présentation des états financiers. Les effets de ce changement de méthode sur les résultats et les capitaux propres des exercices antérieurs sont nuls. Aucun impact n'a donc été comptabilisé dans le compte « report à nouveau » à l'ouverture de l'exercice. Aucune modification n'a été apportée aux comptes des exercices antérieurs présentés, à l'exception de la présentation du bilan et du compte de résultat.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation.

Les durées d'utilisation sont les suivantes :

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 15 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Une provision est un passif dont le montant ou l'échéance n'est pas fixée de façon précise.

Dettes

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'une actualisation.

Fonds propres

Les fonds propres se composent d'une dotation consommable apportée à titre gratuit et irrévocable par le fondateur, la société Amgen SAS.

Cette dotation en capital peut être complétée par des libéralités reçues de tout donateur ou partenaire, en particulier du Fondateur, à savoir les donations et legs et les dons manuels.

Conformément aux dispositions de l'article 140 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 et de l'article 9 du décret n°2009-158 du 11 février 2009, l'article 6 des Statuts prévoit que la dotation en capital pourra être consommée pour les besoins de la réalisation de l'objet du Fonds.

En 2018, le Fondateur a apporté à titre gratuit et irrévocable une somme de 2.600.000 euros, qui a constitué la dotation en capital initiale du Fonds. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, une dotation complémentaire de 1 000 000 euros a été versée par le fondateur.

Pour assurer son fonctionnement et remplir son objet, le Fonds a effectué des dépenses pour un montant de 690 977 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 par prélèvement sur la dotation en capital, conformément aux dispositions statutaires.

Produits

Les produits correspondent aux consommations de la dotation consommable.

Charges

Les aides financières, octroyées au titre d'une convention de mécénat, sont comptabilisées à la date d'octroi de l'aide (approbation du conseil d'administration) dans un compte de charges :

- D'exploitation si elles correspondent à l'activité normale de l'entité ;
- Exceptionnelles si elles ne relèvent pas de l'activité normale de l'entité.

Certaines conventions de mécénat font l'objet d'une condition suspensive. Dans ce cas, si lors de l'établissement des comptes annuels, la réalisation de la condition suspensive reste incertaine, l'opération ne sera pas imputée à l'exercice au cours duquel elle a été conclue.

Conventions de mécénat dont le second versement est soumis à une condition suspensive :

Nom bénéficiaire	Montant total du projet	Montant comptabilisé sur l'exercice 2020	Montant soumis à condition suspensive / non comptabilisé
CENTRE GEORGE FRANCOIS LECLERC	75 000	40 000	35 000
INSTITUT PASTEUR	74 250	44 550	29 700
FONDS POUR LA RECHERCHE EN HEMATOLOGIE	75 000	25 000	50 000
INSTITUT Gustave Roussy	74 000	37 000	37 000
TOTAL	298 250	146 550	151 700

3. FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS POST CLOTURE

L'épidémie de COVID a été déclarée « pandémie mondiale » par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020 et a eu, et continue d'avoir, un impact sur l'économie mondiale. La campagne de vaccination contre la COVID 19 annoncée pour 1er semestre 2021 permet d'envisager une amélioration des conditions de marché dans la seconde partie de l'année qui vient. A noter cependant que les activités du fonds de dotation n'ont pas été impactées par la crise au cours de l'exercice 2020.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

4.1 Charges à payer

	Montan
Fournisseurs - fact. non parvenues	23 025
Total	23 025

4.2 Fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation nette					
Fonds propres consommables	2 351 565,48		1 000 000,00	690 976,53	2 660 588,95
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	2 351 565,48	-	1 000 000,00	690 976,53	2 660 588,95

5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont composés en totalité de la consommation de la dotation consommable sur la période.

5.2 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont essentiellement composées des éléments suivants :

- Honoraires à hauteur de 180 794.95 €
- Note de frais à hauteur de 727.10€
- Prestations de service bancaire à hauteur de 24 687.38 €
- Aides financières à hauteur de 484 515€

Rémunération des commissaires aux comptes :

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 14 000 euros.